

ARRETE MUNICIPAL N° 25/2019

Bal populaire – samedi 13 juillet 2019
Circulation Réglementée

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Art L 2212-1, L2213-1, L2213-2 et suivants ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la demande formulée par le président de l'A.S.C.T, relative à l'organisation d'un bal public le 13 juillet 2019 au soir ;
Considérant le caractère public de cette manifestation ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les réjouissances publiques et de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1 :

L'Association Sportive et Culturelle Touëtoise est autorisée à organiser un bal public sur la place de l'Eglise le samedi 13 juillet 2019 à partir de 18h00.

Article 2 :

En fonction du présent arrêté, la circulation de tout véhicule sera interrompue sur l'avenue de la Gare, au droit de la place de l'Eglise, le samedi 13 juillet - 18h00 au dimanche 14 juillet - 2h00, sauf pour les riverains, les véhicules des pompiers, de la gendarmerie, du service d'enlèvement des ordures ménagères et des services municipaux. Les organisateurs devront mettre en place des barrières interdisant la circulation sur l'avenue de la gare de part et d'autre de la place de l'église.

Article 3 :

Les tables et les chaises destinées à recevoir les convives devront être disposées de façon à laisser libre la circulation de tous véhicules sur l'avenue de la Gare.

Article 4 :

La partie dansante de cette manifestation ne pourra se prolonger au-delà de 1 h 45 le dimanche 14 juillet 2019.

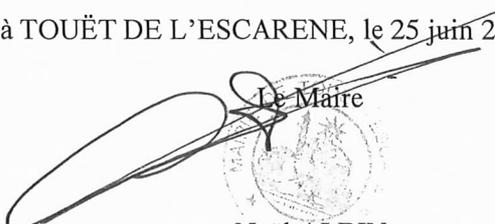
Article 5 :

L'Association Sportive et Culturelle Touëtoise sera tenue de présenter en Mairie le document d'assurance couvrant cette manifestation et devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité de ces activités.

Article 6 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Ampliation sera faite à Madame La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de l'Escarène et à monsieur le Président de l'ASCT.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 25 juin 2019


Le Maire

Noël ALBIN